

en comité plénier afin de permettre aux députés d'établir les faits à ce sujet. C'est là le point capital de la situation.

Plusieurs ministres et plusieurs députés ont soulevé cette question. Je veux dire, non pas en ma qualité de député mais à titre de Canadien, que nous ne devrions pas passer deux ou trois jours à débattre une pareille question à moins que... (*Exclamations*) Permettez-moi tout simplement de poser cette question. Qui est avant tout responsable? Est-ce le premier ministre, est-ce le gouvernement et en particulier le ministre de la Justice? Est-il responsable?

M. Nielsen: Il refuse de répondre.

M. Woolliams: Quant à la conférence de presse, il a agi lâchement, puisqu'il n'a pas voulu dire à la Chambre ce qu'il avait dit aux journalistes. (*Applaudissements*) Maintenant il dit et je l'en accuse, qu'il n'a pas lu le dossier. S'il n'a pas lu le dossier comment peut-il dire ce qu'il renferme? Quelqu'un le lui a-t-il lu? Le ministre de la Justice—je m'exprime à titre de député et de Canadien—devrait se lever pour éclaircir l'atmosphère, et formuler ses accusations, pour que nous puissions revenir à nos travaux. Si l'on doit avoir ce genre d'inquisition—peu m'importe si cela me coûte mon siège ou mon élection—il faut envisager certains des éléments les plus importants du droit: la liberté et les franchises de la personne humaine. Il faut considérer la liberté des membres du Conseil privé. Depuis quand, dans notre pays, une loi différente s'applique-t-elle aux membres du Conseil privé et aux citoyens moyens?

• (1.50 p.m.)

L'hon. M. McIlraith: Demandez au député du Yukon.

M. Woolliams: Le ministre parle du député du Yukon. Je suis fier que ce député ait osé s'affirmer à la Chambre des communes. Je connais la raison qui pousse le leader libéral de la Chambre à dire cela. C'est parce que, dans son for intérieur, il n'approuve pas ce qui se passe à l'heure actuelle dans son propre gouvernement.

L'hon. M. McIlraith: Si le député veut que cette affaire soit éclaircie, c'est très facile et elle pourrait l'être rapidement de la façon appropriée, puisque c'est une question qui intéresse la sécurité de l'État, par l'institution d'une commission. Le député sait qu'il fait cette scène parce qu'il a peur que l'on enquête sur cette affaire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je m'étonnerais fort que le leader de la Chambre ou un autre membre de la Chambre des communes puisse m'accuser d'avoir peur. J'ai commis peut-être beaucoup de fautes mais je ne crois pas avoir jamais eu peur. Alors je lui dis que nous sommes prêts à accepter n'importe quelle enquête. Je serai le premier à consentir si le ministre de la Justice cite la personne, établit les circonstances et révèle le contenu du dossier. Voilà où se trouve la différence.

L'hon. M. Greene: L'honorable député me permet-il une question?

M. Woolliams: Certainement.

L'hon. M. Greene: L'honorable député n'est pas tout à fait sûr, si je ne me trompe, de la différence de procédure entre cette enquête et l'enquête Dorion. Il a dit que ce serait très indélicat d'appeler des membres du Conseil privé les uns après les autres pour témoigner. Je demande à l'honorable député quelle est la différence entre cette enquête et l'enquête Dorion, alors qu'aucune membre du Parlement n'était désigné.

M. Nielsen: Si, ils l'ont été.

L'hon. M. Greene: Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. J'ai fait ce geste de courtoisie à l'égard des honorables vis-à-vis et je les prie de me remettre la politesse.

M. Woolliams: Je répondrai immédiatement à cette question.

L'hon. M. Greene: Puis-je terminer?

M. Woolliams: Non, je puis répondre à la question.

L'hon. M. Greene: Je n'ai pas terminé la mienne.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Bow-River a cédé la parole au ministre de l'Agriculture. Nous devons entendre la fin de sa question, puis le député pourra alors parler.

M. Woolliams: Qu'il pose une question, mais qu'il ne fasse pas de discours. Il commence à s'habituer à ces sortes de discours dans son ministère.

L'hon. M. Greene: Je pense qu'il me faudra plusieurs années pour m'habituer à ce ministère. Voici ce que je veux demander. Selon l'ordre de renvoi de l'enquête Dorion, aucun ministre ou membre du Parlement n'était désigné. Je ne crois pas me tromper.